



De l'Aire de rien à l'Ère de l'Europe

Dans un contexte de plus en plus mondialisé, nos collectivités territoriales doivent évoluer pour atteindre une taille critique, mieux se faire entendre et être des acteurs visibles et crédibles sur le plan économique, social, universitaire et culturel.

La dimension actuelle de notre communauté d'agglomération Portes de France -Thionville de 80 000 âmes ne permettra pas dans un avenir proche d'atteindre ces objectifs si nous restons seuls. Cette analyse est d'ailleurs partagée par l'ensemble des acteurs politiques de ce bassin en cohérence avec la volonté gouvernementale de simplifier l'organisation territoriale de notre pays.

Pour autant, l'adhésion proposée par le maire de Thionville à l'association « Aire urbaine METZ - Thionville - Briey » est -elle pertinente, réaliste et porteuse d'avenir ?

4 raisons nous en font douter !

Selon la définition de l'INSEE, une aire urbaine est « un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui -ci. »

Cette définition est importante puisque l'élément fondamental en est la notion de 40 % de la population résidente ayant un emploi à l'intérieur du pôle ainsi défini.

Or que notons-nous en ce qui nous concerne ?

- Seuls 2,7 % des emplois de la zone Thionville sont exercés à Metz,
- 0,5 % des emplois de la zone Metz sont exercés à Thionville,
- Inversement, plus de 25 % des emplois de la zone Thionville sont exercés au Luxembourg.

Ceci est donc **le premier point** qu'il faut retenir : il y a 10 fois plus de Thionvillois qui travaillent au Luxembourg que de Thionvillois qui travaillent à Metz.

Le deuxième point concerne la remise en cause et l'éclatement des communautés de communes actuelles. C'est ainsi que :

- il y aurait éclatement de la communauté d'agglomération Portes de France - Thionville puisque 6 communes du plateau seraient totalement exclues du processus « aire urbaine »,
- en ce qui concerne la communauté de communes de l'Arc Mosellan :
 - 13 communes feraient partie de l' « aire urbaine »,
 - 9 en seraient exclues
 - et 4 seraient purement intégrées à Metz.

La troisième remarque porte sur la dimension transfrontalière qui est totalement ignorée par ce projet. Tout au contraire, l'aire urbaine METZ - Thionville - Briey tourne le dos au Luxembourg et les communautés de Cattenom, des Trois Frontières, du Val d'Alzette et de la Région de Thionville sont complètement exclues du processus. Ceci revient à couper complètement

Thionville de son bassin naturel d'emplois qui est plus au nord et nuira à l'avenir de Thionville dans ses possibilités de collaboration et de coopération avec le Luxembourg.

Ce projet est donc tout à fait inadéquat, inadapté compte tenu de la chance que nous avons, nous Thionvillois, d'être si proche géographiquement du Luxembourg.

Enfin, **quatrième point** : que pèsera Thionville dans cette aire urbaine où Metz sera le centre et donc le décideur et l'ordonnateur ? Quel sera le futur du bassin de Thionville empêché d'évoluer vers un rapprochement naturel de la communauté d'agglomération Portes de France - Thionville avec les différentes communautés de communes de l'Arc Mosellan, des Trois Frontières, de Cattenom et du Val de Fensch (200 000 habitants) voire dans un second temps avec les communautés de communes du Val d'Alzette et de Longwy ?

Ces quatre points nous incitent à penser que ce projet d'adhésion à l'Association « Aire urbaine METZ - Thionville - Briey » est un mauvais coup porté à notre bassin d'emplois.

Par contre, nous pensons qu'il faut aller plus loin !

L'exemple nous a été donné par la création d'un Euro district en Moselle Est regroupant les communautés de Sarreguemines, Forbach, Freyming - Merlebach, Sarrebruck et Dillingen.

Nous aussi, ayons l'audace de mettre en place « **METAL** » :

Métropole

Européenne

Thionville

Agglomération

Luxembourg.

Imaginons un espace de métropolisation transfrontalière, bassin de Thionville - Luxembourg sous forme de district, voire de métropolisation en s'inspirant de la commission parlementaire qui élabore, sous la conduite de Fabienne Keller, et à la demande du ministre Pierre Lellouche, une série de mesures transfrontalières plus efficaces.

Allons même jusqu'à créer une communauté urbaine de Thionville Agglomération articulée sous forme de district avec le Luxembourg, associé au département de la Moselle assurant une cohésion territoriale avec un sillon lorrain qui permette de développer un couloir européen de Luxembourg jusqu'à Dijon.

Voilà, au-delà de toute considération politique politicienne, l'avenir de notre région !

Le Groupe Municipal d'Opposition